



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Safran

NOTICE USAGERS

**Etape 2 : conditions d'accès à
l'aide**

Sommaire

- I. Les différentes étapes de votre demande d'aide..... 3
- II. Conditions d'accès à l'aide 3

I. Les différentes étapes de votre demande d'aide

Tout au long de la saisie de votre demande, vous pouvez vous repérer à l'aide du fil d'Ariane présent en haut de la page. Un rond bleu **2** met en évidence l'étape à laquelle vous êtes.



II. Conditions d'accès à l'aide



Conditions d'accès à l'aide

Précédent Suivant

Aide à la protection des troupeaux contre la prédation par le loup et l'ours

Qui peut demander la subvention ?

Les éleveurs individuels ou sous forme sociétaire, les structures agréées groupements pastoraux, les associations d'éleveurs reconnues juridiquement, les associations foncières pastorales, les commissions syndicales gestionnaires d'estives, les collectivités locales, ainsi que les groupements d'employeurs et les associations d'éleveurs constituées juridiquement peuvent en particulier déposer une demande de subvention.

Les sociétés de fait et sociétés créées de fait, les sociétés en participation non agréées groupement pastoral et les indivisions ne peuvent pas bénéficier de l'aide.

Les demandeurs doivent respecter les critères suivants :

Nombre minimal d'animaux ovins et/ou caprins :

Cette seconde étape énumère les conditions d'éligibilité à remplir pour pouvoir prétendre à l'aide que vous avez choisi.

En bas de la page, il faut confirmer (ou non) que vous remplissez bien l'ensemble des critères énumérés juste avant. Il s'agit d'un champ obligatoire.

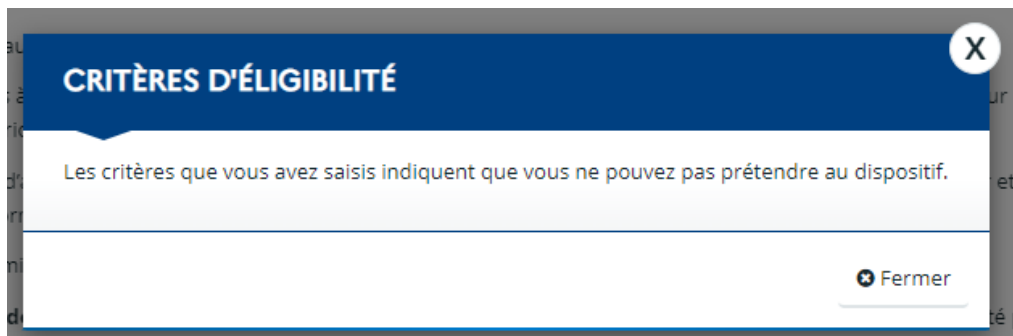
Les champs marqués d'un * sont obligatoires.

Remplissez vous les critères énoncés ci dessus? * Oui Non

Précédent Suivant

Une fois répondu à la question, vous devez cliquer sur « Suivant ».

Si vous avez répondu « Non », une fenêtre s'ouvre vous indiquant que vous ne pouvez pas prétendre au dispositif.



En cliquant sur « Fermer », la fenêtre se ferme et vous revenez à l'étape n°2, c'est-à-dire aux « Conditions d'accès à l'aide ».

Si vous avez répondu « Oui », vous pouvez alors à l'étape n°3 « Vos informations personnelles ».